



Location de structures gonflables
SAS Les enfants d'abord/lesenfantsdabord.location@gmail.com
43, ch de la sorbiere, Saint Maximin la Sainte Baume, 83470
http://enfantsdabord.fr / Tel : 06.25.15.12.15 - 06.24.73.10.70
R.C.S (en cours d'immatriculation)

CONTRAT DE LOCATION (Possibilité d'établir un devis)

Je soussigné(e)Tel

Adresse :

E-mail :

Certifie prendre en location la structure gonflable prénommée :

Une pêche aux canards Barbe à papa Machine à pop-corn

Pour lede 10h à 18h

Livraison à l'adresse mentionner ci-dessus :

Date d'enlèvement du matériel le :

Montant total de la location : €

Lors de ce contrat je m'engage :

À respecter les conditions générales de location et les consignes de surveillance

À payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations

À payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel.

À laisser en garantie un chèque de caution au dépôt du matériel ainsi qu'une copie de ma carte d'identité.

À prendre sous ma responsabilité tous les enfants utilisant les structures gonflables et avoir souscrit au titre de mon contrat d'assurance habitation une assurance "responsabilité civile".

Une personne sera présente toute la journée.

Cette location prendra effet dès réception de ce contrat rempli et signé, accompagné des conditions générales de location également signées, et d'un chèque ou d'un virement du montant total de la réservation.....€

Fait àle.....

Nom, Prénom, Mention "lu et approuvé" et signature



Location de structures gonflables
SAS Les enfants d'abord/lesenfantsdabord.location@gmail.com
43, ch de la sorbiere, Saint Maximin la Sainte Baume, 83470
http://enfantsdabord.fr / Tel : 06.25.15.12.15 - 06.24.73.10.70
R.C.S (en cours d'immatriculation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- **Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci est confié. Il s'engage à avoir souscrit pour cel, une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages matériels et corporels.**
- **Le locataire s'engage à ne jamais laisser les enfants et le matériel sans la surveillance d'un adulte.**
- **Votre réservation n'est validée qu'a réception de votre contrat de location totalement et correctement rempli, daté, signé, accompagné des "conditions générales de location" paraphées, signées et d'un chèque ou d'un virement de réservation. Le chèque de caution d'un montant deeuros comprenant.....sera remis à la livraison du matériel.**
- **Le chèque de caution ne vous sera rendu qu'après vérification du matériel.**
- **Le locataire s'engage à garder le matériel propre, et l'utiliser selon les règles établies à la base pour ne pas endommager la structure. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires du montant de la réparation et seront à régler avant restitution du chèque de caution ou seront déduits sur celui-ci au-delà d'un délai de 15 jours. En cas de non règlement de ces frais supplémentaires dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.**
- **Un contrôle du matériel sera fait en amont et à la récupération du matériel.**
- **En cas d'annulation de votre part pour une raison quelconque, une date de report pourra être établi mais aucun remboursement ne sera possible.**
- **En cas d'annulation par mauvais temps (pluie, vent violent, grêle...) une date de report vous era proposé selon disponibilité.**
- **Pendant la location LES ENFANTS D'ABORD aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes de sécurité et/ou de surveillance ne sont pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation du matériel.**
- **Dans tous les cas, LES ENFANTS D'ABORD reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.**

PARAPHE